



Étude de cas

Comité national de la facilitation des échanges (CNFE) Botswana

L'article 23.2 de l'AFE de l'OMC se lit comme suit : « Chaque Membre établira et/ou maintiendra un comité national de la facilitation des échanges, ou désignera un mécanisme existant, pour faciliter à la fois la coordination et la mise en œuvre des dispositions du présent accord au plan interne ».

1. Introduction

Le Comité a pour principal objectif de fournir des orientations politiques sur les réformes en matière de facilitation des échanges et d'appuyer la mise en œuvre des solutions opérationnelles conformes aux stratégies de développement national et aux obligations internationales. Afin de respecter l'obligation qu'il a contractée dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE), à savoir faciliter la coordination et la mise en œuvre des dispositions de l'AFE au plan interne, le Botswana a choisi de faire d'un mécanisme existant le Comité national de la facilitation des échanges (CNFE), conformément à l'article 23.2.

2. Structure du Comité

Conformément à l'article 23.2, le Botswana a créé un CNFE en 2010, sous le nom de *Technical Committee on Trade Facilitation* (TCTF). Il ne s'agit toutefois pas d'un comité nouvellement établi. Le CNFE compte 30 organisations, parmi lesquels la douane, le ministère du Commerce, des autorités publiques et le secteur privé. Il se réunit au minimum deux fois et au maximum cinq fois par an.

À l'heure actuelle, le Comité relève du *National Committee on Trade Policy and Negotiations* (Comité national sur les politiques et négociations commerciales), dont la présidence est assurée par le secrétaire permanent auprès du ministère du Commerce.

3. Rôle de la douane et niveau des membres participants

La douane assure la vice-présidence du CNFE. Les participants ont le rang de directeur et de technicien ; le ministère du Commerce et de l'industrie assure le secrétariat.

4. Défis rencontrés et solutions

Il risque d'y avoir très prochainement des changements de politiques, sous l'impulsion du TCTF. Le plus grand défi qu'a rencontré le Comité a été de faire participer aux réunions certains organes publics et représentants du secteur privé. Il a résolu le problème en faisant continuellement campagne auprès de ces organes et en leur montrant les avantages de la facilitation des échanges ainsi que le rôle qu'ils pouvaient jouer. L'élaboration d'un plan de mise en œuvre jouera un rôle crucial dans l'orientation des travaux du Comité.

5. Documents de référence tels que le mandat

Le mandat est joint à la présente étude de cas.



6. Correspondant du CNFE

Martin Ntongana : mntongana@gov.com